

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

RENDRE EFFECTIF LE DROIT AU LOGEMENT - (N° 2601)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE10

présenté par

M. Cinieri, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Cattin, M. Viry, M. Sermier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bony, M. Boucard et M. Vatin

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour améliorer l'accès au logement, il faut que les propriétaires aient confiance et soient assurés de récupérer leur bien si le locataire ne paie pas son loyer. Il convient donc de supprimer cet article.